

**2008/8839 - Approbation d'un avenant à la convention du 22 mars 2004 entre la Ville de Lyon et l'association des festivals** (Direction des Affaires Culturelles - Service Spectacles Vivants) (BMO du 04/02/2008, p. 0249)

Rapporteur : M. BEGHAIN Patrice

M. BEGHAIN Patrice, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

Mme ISAAC-SIBILLE Bernadette : Monsieur le Maire, je suis tout à fait favorable à ce dossier. Je voudrais simplement en profiter pour attirer votre attention sur la Société de Musique de Chambre qui, à la demande de M. Béghain, travaille beaucoup avec l'Association des Festivals mais n'a toujours pas reçu de réponse à la demande d'une réduction pour la location de la Salle Molière, qui leur coûte bien cher, puisqu'ils paient le prix fort.

Si vous aviez la gentillesse d'attirer l'attention des services sur la réponse à cette lettre, je crois que ce serait intéressant pour cette Société qui va fêter ses soixante ans par un prix décerné à une œuvre moderne commandée. Je crois que cela serait dommage de voir cette Société placée dans de grosses difficultés financières, si on ne réduit pas le prix de la location de la Salle Molière, et l'acoustique est unique vous le savez : tous les musiciens rendent hommage à cette salle en disant que c'est une des meilleures salles du monde au niveau de l'acoustique.

M. LE MAIRE : Merci bien. Madame Isaac, je craindrais si je vous donnais une réponse trop affirmative, de dire pour reprendre l'expression de M. Broliquier, que je me suis fais « draguer », mais enfin nous examinerons, avec le meilleur regard et la meilleure attention votre requête.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)